

que depuis ce temps, l'Accord du lac Meech a été pulvérisé aussi.

• (1610)

Donc, je demande au député, s'il peut me l'indiquer, s'il est conscient du fait qu'une fois de plus, le gouvernement du Québec est brimé dans ses droits et qu'encore une fois, le gouvernement du Québec s'oppose. Ce n'est pas un gouvernement séparatiste qui s'oppose, c'est le gouvernement de M. Robert Bourassa, par l'intermédiaire de son ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis qui n'est pas reconnu comme étant un souverainiste, madame la Présidente.

Or, j'aimerais que le député me dise s'il est conscient des propos qui sont tenus actuellement à Québec et si le gouvernement a l'intention d'attendre avant la passation de ce projet de loi en phase finale.

[Traduction]

M. Stevenson: Madame la Présidente, j'ai été quelque peu surpris ce matin d'apprendre ce qu'on disait dans les médias au sujet de la déclaration du gouvernement du Québec. Chose certaine, lorsque j'étais président du comité d'étude préalable, nous avons envoyé à toutes les personnes et à tous les groupes intéressés, y compris les ministres de l'Environnement des provinces et des territoires, un avis pour leur faire savoir que nous tenions des audiences publiques et que, s'ils désiraient comparaître, nous serions heureux de les entendre.

Le ministre de l'Environnement des Territoires du Nord-Ouest a pris part à ces audiences, de même que le ministre de l'Environnement de la Colombie-Britannique, à l'époque président du Comité des ministres des Ressources et de l'Environnement, qui s'est fait le porte-parole de ces derniers.

Ils ont exprimé les préoccupations de leur groupe respectif. C'est ainsi que le président du Comité des ministres de l'Environnement a présenté un grand nombre de propositions de modifications à apporter au projet de loi. Certaines d'entre elles ont été prises en considération, sous une forme ou sous une autre, dans la nouvelle version de la mesure législative. On peut dire en tout cas que, au cours de ces derniers mois, le Québec a eu amplement l'occasion d'exprimer son point de vue. Il y a eu des rencontres bilatérales entre des fonctionnaires provinciaux et des représentants du gouvernement fédé-

Initiatives ministérielles

ral et, je présume, entre le ministre fédéral de l'Environnement et son homologue québécois pendant toute la durée du processus d'élaboration du projet de loi.

Dans sa version actuelle, le projet de loi tient compte des divergences qui existent entre les provinces dans la réglementation concernant les évaluations environnementales. Par souci de flexibilité et, donc, pour répondre aux situations particulières de chaque province, le projet de loi prévoit la création de commissions mixtes au besoin.

En tant que gouvernement fédéral, il nous appartient d'évaluer les projets que nous finançons par le truchement de nos impôts. Il serait illogique que le gouvernement fédéral finance un peu partout au Canada des projets ayant des incidences environnementales sans qu'il ne puisse les évaluer sous ce rapport.

Il me semble que la version actuelle du projet de loi convient parfaitement dans les circonstances.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, ce projet de loi C-13 est un encadrement, une ossature, une structure, si l'on veut, qui met en place une procédure qui, je l'espère, sera améliorée avec l'examen et avec le fonctionnement de la loi. Elle ne répond pas évidemment à toutes les préoccupations des Canadiens et des Canadiennes, mais elle décrit un processus d'examen environnemental qui, à la fois, est important, mais qui ne spécifie pas, — et je le répète — qui ne spécifie pas quels projets seront examinés et comment cette loi va s'appliquer. On aura cela quand le gouverneur en conseil aura eu l'occasion d'examiner la réglementation et qu'une étude sérieuse et j'imagine complexe des règlements afférents à la loi sera publique.

Ces règlements, madame la Présidente, établiront possiblement quels projets seront évalués, contrairement au projet de loi actuel qui lui ne donne pas ces informations. Ils nous diront aussi quelle décision enclenchera ou déclenchera, si vous préférez, le processus d'examen et ils nous diront aussi comment les autres niveaux de gouvernement seront impliqués, et cela répond peut-être à la question de mes amis du Bloc québécois. Comment, par exemple, les gouvernements aborigènes seront-ils impliqués? Je ne le sais pas, madame la Présidente. Nous ne le savons pas. Nous devons nous fier à une réglementation qui viendra.